



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 11 juillet 2024

Délibération n° 5

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 05 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
18/07/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Absent(e) :

Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie
Affaire suivie par : Nicolas SANIAL

Objet :	Centre de secours du SDIS à Taulhac : autorisation de signer une convention de déneigement à titre gracieux
----------------	---

Rapporteur : Brigitte BENAT

Par courrier du 14 mars 2024, le colonel Frédéric ROBERT, Directeur-Chef de corps départemental du SDIS a sollicité les services municipaux pour le déneigement de la voirie d'accès et de la cour du centre de secours situé 104 rue Hippolyte Malègue à Taulhac.

Délibération n°5 du jeudi 11 juillet 2024

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- Le Code de la Voirie Routière ;
- La loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

CONSIDÉRANT :

- La mission de service public essentielle du SDIS en matière de secours et de protection des populations ;
- La nécessité d'assurer l'accessibilité permanente des centres de secours et des voies d'accès pour permettre l'intervention rapide des services de secours en période hivernale ;
- Les épisodes neigeux pouvant entraver les missions de secours et nécessiter une intervention de déneigement rapide et efficace ;

Il est convenu que le déneigement à titre gracieux des voies d'accès et de la cour du centre de secours du SDIS situé à Taulhac sera réalisé par les services du Centre Technique Municipal.

Il est précisé que cette autorisation s'applique durant toute la période hivernale et pour une durée de cinq ans.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

A reçu un avis favorable en Commission Environnement - Qualité de Vie du 18/06/2024

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le déneigement à titre gracieux des voies d'accès et des abords du centre de secours relevant du SDIS situé à Taulhac sur le territoire de la ville du Puy-en-Velay,
- **PRÉCISE** que cette autorisation s'applique durant toute la période hivernale et pour une durée de 5 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération avec le représentant du Centre de secours du SDIS situé à Taulhac,
- **PRÉVOIT** que les frais inhérents à cette opération de déneigement seront pris en charge par la collectivité et inscrits au budget annuel dans le cadre des dépenses de voirie.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20240716-DEL_2024_0090-DE



Signé le 11 juillet 2024,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet
2024